

GUINÉE

2016

Olivier MANLAN / o.manlan@afdb.org

Mamadou Bobo SOW / mamadou.sow@undp.org





GUINÉE

- La fin de l'épidémie Ebola en décembre 2015 laisse un pays exsangue, avec une croissance quasi-nulle, un déficit budgétaire de plus de 7 % du PIB et de fortes contraintes de capacités pour accélérer les réformes indispensables à la relance du développement et à la transformation structurelle de l'économie.
- Les progrès tardent à se concrétiser dans les secteurs sociaux, alors que la pauvreté s'accroît, exacerbée par l'impact négatif d'Ebola sur les activités génératrices de revenus, ainsi que par les dépenses liées aux élections présidentielles.
- Face à une urbanisation accélérée et mal contrôlée, les pressions sociales deviennent plus fortes et la mise en œuvre de la Politique nationale de l'habitat (Vision habitat 2021) constitue l'une des priorités nationales qui devrait mettre les jeunes au centre des défis et des enjeux.

Vue d'ensemble

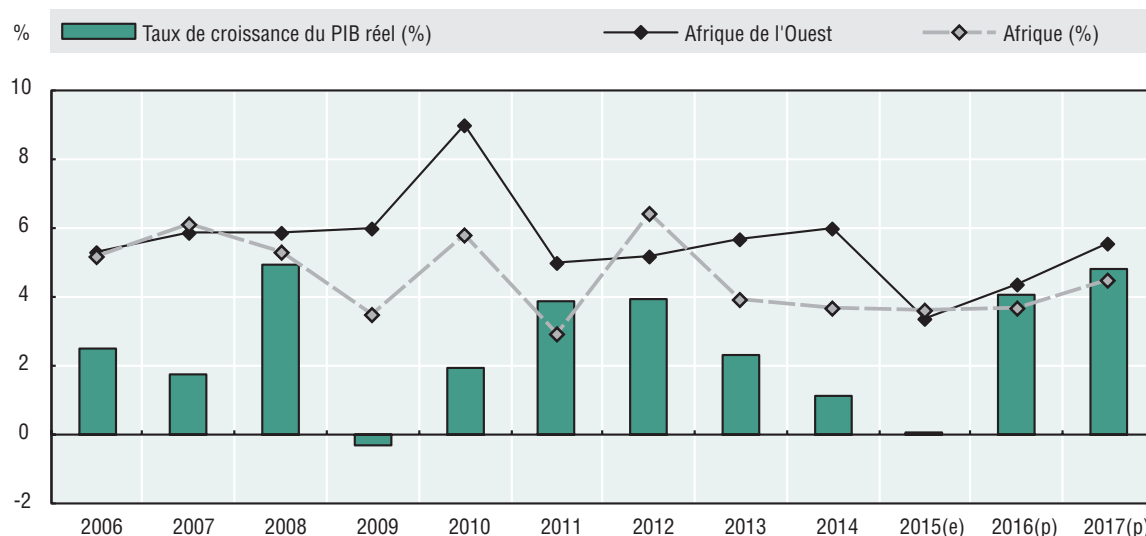
Pour la troisième année consécutive, la Guinée a enregistré en 2015 un bilan économique en forte régression, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) estimée à 0.1 % en termes réels (soit une baisse du PIB par habitant de 2.7 %), contre 1.1 % en 2014 et 2.3 % en 2013. En cause : l'épidémie Ebola qui a frappé la sous-région, notamment la Guinée, la Sierra-Léone et le Libéria, entre décembre 2013 et décembre 2015. L'attentisme lié à l'élection présidentielle du 11 octobre 2015 y a également contribué, ainsi que la conjoncture économique internationale défavorable, qui se traduit notamment par une baisse des cours des produits d'exportation.

Outre cette baisse drastique de la croissance, le pays a connu un relâchement de la discipline budgétaire, lié notamment à l'accroissement des dépenses d'investissement dans les secteurs des infrastructures (routes, énergie, etc.). Conjugués à la faible mobilisation des recettes, intérieures et extérieures, cela a conduit à une aggravation du déficit budgétaire (7.5 % du PIB en 2015 contre 4.1 % en 2014), ainsi qu'à une réduction des avoirs extérieurs en devises (équivalent de 2 mois d'importations, contre 4 mois en 2013). Alors que de bonnes performances ont été enregistrées depuis 2011 dans la mise en œuvre du programme de Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI), la plupart des critères de performances et objectifs indicatifs de l'année 2015 n'ont pas été atteints.

Néanmoins, les perspectives de développement devraient s'améliorer à partir de 2016 grâce à l'apaisement du climat politique et à la déclaration de la fin de l'épidémie Ebola, le 29 décembre 2015. En outre, l'engagement du gouvernement à redresser la situation macroéconomique et la forte amélioration de l'offre d'électricité, grâce à la mise en service du barrage hydro-électrique de Kaleta, contribueront à améliorer le cadre des affaires. Ainsi, à partir de 2016, le pays devrait renouer avec la croissance, avec un taux de 4.0 % en termes réels en 2016 et de 4.8 % en 2017.

À l'instar de nombreux autres pays en développement, la Guinée est confrontée à des défis majeurs liés à son urbanisation. En 2014, la population urbaine était évaluée à 3.7 millions d'habitants, soit 34.7 % de la population totale, contre 30.6 % en 1996. La croissance de la population urbaine résulte d'un accroissement naturel de la population, de l'exode rural et de la transformation des périphéries des centres urbains. Les villes ont évolué avec une accentuation du déséquilibre de l'armature urbaine, confirmant le poids prépondérant de la capitale qui comptait 1 667 864 en 2014 (15.7 % de la population du pays). Au nombre des principaux défis à relever, il faut noter le chômage des jeunes, l'aggravation de la pauvreté urbaine (l'incidence est passée de 23.5 % en 2002/03 à 30.5 % en 2007 et 35.4 % en 2012) et l'offre insuffisante de services publics de base, dont l'éducation, la santé, la sécurité et l'habitat décent.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source: BAFD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

| | 2014 | 2015(e) | 2016(p) | 2017(p) |
|-------------------------------------|-------|---------|---------|---------|
| Croissance du PIB réel | 1.1 | 0.1 | 4.0 | 4.8 |
| Croissance du PIB réel par habitant | -1.6 | -2.7 | 1.3 | 2.1 |
| Inflation | 9.7 | 8.0 | 8.5 | 8.8 |
| Solde budgétaire (% PIB) | -4.1 | -7.5 | -5.0 | -4.6 |
| Compte courant (% PIB) | -26.1 | -23.6 | -28.4 | -25.6 |

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La situation économique de la Guinée ne cesse de se dégrader depuis 2013. Déjà très marqués en 2014 par l'épidémie Ebola et ses multiples conséquences, les résultats économiques se sont détériorés en 2015, avec une croissance du PIB en termes réels estimé à 0.1 %, contre 1.1 % en 2014 et 2.3 % en 2013. Par tête d'habitant, le PIB s'est contracté de 2.7 %. Plusieurs secteurs clés de l'économie ont enregistré une croissance négative. C'est le cas notamment du secteur minier, dont le poids dans le PIB se situe en moyenne à 15 % et qui s'est contracté de 3.4 %. C'est également celui du secteur tertiaire – commerce, transports, administrations et autres – (environ 36 % du PIB), qui a enregistré une croissance de -1.5 %. Pour le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP), qui est pourtant l'un des plus dynamiques de ces dernières années avec une croissance annuelle moyenne de plus de 5 %, la croissance s'est limitée à 1 % en 2015.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs dont la persistance de l'épidémie Ebola, l'attentisme des investisseurs lié à l'élection présidentielle d'octobre 2015 et la baisse des cours des matières premières d'exportation. En particulier, entre janvier et juin 2015, les exportations totales d'or se sont établies à 410.3 millions de dollars américains (USD), en baisse de 4.8 % par rapport au second semestre de 2014 et de 25.9 % en glissement annuel. De même, la valeur des exportations de diamant a baissé de 28.8 % en glissement annuel.

Dans ce contexte, la politique expansionniste de dépenses publiques mise en œuvre en 2015 dans une période électorale s'est soldée par de fortes tensions sur le cadre macroéconomique.



Ainsi, le total des dépenses publiques est passé de 24.9 % en 2014 à 27.1 % du PIB en 2015, conduisant à un déficit budgétaire global de 7.5 % du PIB en 2015, contre 4.1 % en 2014. Par ailleurs, les réserves de change ont baissé de moitié entre 2013 et 2015 pour ne plus représenter que 2 mois d'importations. Au nombre des conséquences, il convient de citer la dépréciation du franc guinéen (GNF) de 7 % par rapport au dollar en 2015.

Ainsi, la plupart des critères de performances et des objectifs indicatifs de 2015 au titre du programme appuyé par la FEC n'ont pas été réalisés. Si la tendance à la baisse de l'inflation s'est poursuivie (8.0 % à fin décembre 2015, contre 9.7 % à fin décembre 2014), cette évolution tient en partie à la baisse continue et soutenue des prix pétroliers sur le marché mondial et au faible niveau de l'activité économique.

Toutefois, les perspectives 2016 s'annoncent favorables. Cela tient à la fin officielle de l'épidémie Ebola, déclarée le 29 décembre 2015, et à un climat politique plus apaisé avec la tenue récente de l'élection présidentielle et les mesures d'ouverture prises par le gouvernement. A cela, il convient d'ajouter l'amélioration sensible de l'offre d'électricité depuis la mise en service du barrage hydro-électrique de Kaleta. Ce barrage a permis d'atteindre une production électrique de 333 470 mégawattheures (MWh) au cours du troisième trimestre 2015, contre 183 580 MWh le trimestre précédent et 175 060 MWh un an plus tôt.

En 2016, la croissance du PIB devrait atteindre 4.0 % en termes réels, tirée principalement par l'agriculture (taux de croissance prévu de 5.3 %), les mines (5.7 %), l'eau et l'énergie (10.0 %), ainsi que le secteur des BTP (4.0 %). En dépit de la conjoncture défavorable des cours des produits primaires, le secteur minier devrait se redresser, notamment grâce à l'entrée en production de deux nouvelles sociétés d'exploitation et d'exportation de la bauxite. Cette dynamique pourrait s'accélérer au cours des années à venir avec l'extension des capacités de production de plusieurs sociétés (notamment Compagnie des bauxites de Guinée – CBG, Société minière de Boké – SMB) et l'entrée en production d'autres sociétés. En progression constante conformément au Plan d'investissement dans le secteur minier, la production totale de bauxite devrait doubler dans les années à venir.

À moyen terme, le pays s'attend également à une reprise des investissements privés, particulièrement dans le secteur minier, ainsi qu'à des investissements publics soutenus à travers le Plan de relance post-Ebola et la poursuite des efforts de développement des infrastructures de base, notamment l'énergie et les routes. Dans cette perspective, les autorités guinéennes tablent sur l'assainissement de la gestion macroéconomique, l'amélioration du cadre des investissements privés et le développement des partenariats public-privé.

Mais le défi lié à la diversification et à la transformation structurelle de l'économie reste entier. Alors que près de 70.0 % de la population vit en milieu rural, le secteur primaire, y compris l'élevage, contribue à l'économie nationale à hauteur de 23.8 % (année 2015). L'énorme potentiel du secteur reste sous-exploité, dans la mesure où il est essentiellement caractérisé par des pratiques traditionnelles, avec des rendements parmi les plus faibles de la sous-région. Quant au secteur manufacturier, sa part dans le PIB n'excède guère les 5 %. Par ailleurs, en 2015, on estime à 74 % la part du secteur minier dans les exportations de biens et services du pays, ce qui traduit la forte dépendance du pays à l'égard de l'industrie extractive pour ses rentrées de devises.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

| | 2010 | 2014 |
|---|--------------|--------------|
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse | 22.1 | 18.0 |
| Dont pêche | 0.9 | 0.9 |
| Activités extractives | 25.4 | 16.9 |
| Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel | ... | ... |
| Activités de fabrication | 7.3 | 8.6 |
| Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau | 0.4 | 0.6 |
| Construction | 11.6 | 15.4 |
| Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants | 17.8 | 23.8 |
| Dont hôtels et restaurants | ... | ... |
| Transports, entreposage et communications | 5.7 | 6.2 |
| Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises | 2.8 | 4.1 |
| Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire | 6.8 | 6.5 |
| Autres services | ... | ... |
| Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs | 100.0 | 100.0 |

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

La politique budgétaire a été conduite dans le contexte de la sixième et septième revue du programme économique et financier appuyé par la FEC du FMI. La pression fiscale s'est réduite à 14.1 % du PIB en 2015, contre 16.2 % en 2014 et 16.8 % en 2013. Les recettes non fiscales représentent une faible part, 4.3 % des recettes courantes en 2015. Dans le même temps, les recettes fiscales connaissent une amélioration de la part des impôts sur les biens et services, et sur le commerce international. En revanche, la part des recettes sur le secteur minier a baissé régulièrement (17.0 % en 2015 contre 18.6 % en 2013 et 25.0 % en 2011).

En 2015, les dépenses ont été évaluées en hausse à 25.6 % du PIB, avec un écart de 3 604.26 milliards GNF par rapport à 2014. Le déficit primaire s'est creusé pour se situer à 6.3 % du PIB contre 2.9 % en 2014, du fait du rythme accéléré des dépenses d'investissements (9.7 % du PIB contre 7.8 % en 2014), notamment dans la mise en œuvre des infrastructures routières et énergétiques. Le ratio dette extérieure/PIB est passé de 22 % en 2013 à 26 % en 2014 et devrait encore s'accroître pour atteindre 31 % en 2015, à la suite des contre-performances économiques et de l'augmentation des emprunts à court terme. Ainsi, le taux de surendettement reste faible, tandis que la dette intérieure se situe à 14 % du PIB.

Les dernières estimations indiquent une exécution du budget à hauteur de 89.8 %. Le financement public en faveur des secteurs de l'éducation (12.8 % du budget national), de la santé (3.9 %) et de l'agriculture (13.4 %) reste relativement modeste.

À moyen terme, d'après les projections, le ratio des recettes intérieures sur le PIB devrait s'établir à 14.7 % en moyenne sur la période 2016-2017. En moyenne, le total des dépenses représenterait 23 % du PIB et les dépenses d'investissement devraient passer de 7.2 % du PIB en 2016 à 8.1 % en 2017. Mais les incertitudes liées au contexte national et à la conjoncture sur le marché international de matières premières assombrissent les perspectives à court terme.



Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

| | 2007 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015(e) | 2016(p) | 2017(p) |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Total recettes et dons | 15.7 | 22.7 | 22.8 | 19.4 | 18.1 | 18.4 | 18.0 |
| Recettes fiscales | 13.5 | 17.8 | 16.8 | 16.2 | 14.1 | 14.8 | 14.5 |
| Dons | 1.4 | 3.9 | 5.1 | 2.3 | 3.1 | 2.7 | 2.6 |
| Total dépenses et prêts nets (a) | 15.2 | 23.8 | 24.9 | 23.5 | 25.6 | 23.4 | 22.7 |
| Dépenses courantes | 11.3 | 14.3 | 17.7 | 15.7 | 15.8 | 16.2 | 14.4 |
| Sans intérêts | 8.9 | 13.2 | 16.3 | 14.5 | 14.7 | 15.0 | 13.4 |
| Salaires et rémunérations | 3.5 | 4.1 | 4.6 | 5.1 | 5.3 | 5.3 | 4.8 |
| Intérêt | 2.4 | 1.1 | 1.4 | 1.2 | 1.1 | 1.2 | 1.1 |
| Dépenses d'investissement | 3.9 | 8.9 | 7.2 | 7.8 | 9.7 | 7.2 | 8.1 |
| Solde primaire | 2.9 | 0.0 | -0.8 | -2.9 | -6.3 | -3.8 | -3.6 |
| Solde global | 0.5 | -1.1 | -2.1 | -4.1 | -7.5 | -5.0 | -4.6 |

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire conduite par la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) vise la stabilité des prix. La tendance à la baisse de l'inflation s'est poursuivie avec un taux annuel moyen de 8.0 % en 2015 contre 9.7 % et 11.9 % respectivement en 2014 et 2013.

Le relèvement du taux directeur et du coefficient de réserves obligatoires pour éponger les liquidités des banques a eu comme effet initial un resserrement important du crédit à l'économie. Dès lors, les autorités monétaires ont décidé de desserrer les conditions monétaires afin de favoriser le financement de l'économie, tout en assouplissant les contraintes financières de l'État.

Ainsi, l'évolution qu'a connu le secteur monétaire a été marquée par la baisse du taux directeur de 16 % en février 2013 à 13 % en juin 2014 et 11 % en février 2015, mais aussi par l'amélioration de la liquidité des banques suite à la baisse du taux de réserves obligatoires de 22 % à 20 % en novembre 2013.

La progression de la masse monétaire a été limitée, passant de 75 % d'augmentation en 2010 à environ 5 % en moyenne par an pour la période 2012-2015. Pour 2015, la BCRG a poursuivi le desserrement progressif de sa politique monétaire en tenant compte de l'évolution de l'inflation. Par ailleurs, elle a engagé des actions portant sur les activités de vulgarisation de la loi sur le crédit-bail et la mise en place d'un projet sur le système d'information du crédit. Ceci a permis d'améliorer le crédit au secteur privé qui a atteint au cours de l'année 2015 environ 16.7 % du PIB contre 7.3 % en 2014.

À la suite des tensions actuelles sur le taux de change, le différentiel de change entre le marché parallèle et le marché officiel a atteint 13.7 % en 2015 contre 3.7 % en 2014. Les autorités monétaires ont poursuivi l'organisation des séances du Marché interbancaire des changes (MIC) en vue de limiter la dépréciation du franc guinéen par rapport au dollar. Toutefois, en raison de la baisse remarquable des réserves de changes en 2015, la monnaie locale s'est dépréciée de 7 % par rapport au dollar en 2015, contre 1.6 % en 2014.

À moyen terme, les objectifs porteront sur la maîtrise de l'inflation, la reconstitution des réserves de changes à un minimum de trois mois d'importations, le développement de la monétique, le renforcement de la supervision bancaire et l'automatisation du traitement des ordres de paiement initiés par le Trésor public.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le déficit de la balance commerciale de la Guinée s'est détérioré, passant de 16.7 % en 2014 à 17.4 % en 2015. Le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire de 490.88 millions USD en 2015 contre 184.46 millions USD en 2014. Cette dégradation s'explique en grande partie par la baisse des flux financiers entrants, notamment les investissements directs étrangers (IDE), en recul de 46.9 % en 2015. Le déficit du compte courant, qui était de 23.6 % du PIB en 2015, pourrait s'aggraver pour se situer en moyenne à 27 % sur la période 2016-17.

La structure du commerce extérieur de biens est dominée à l'exportation par le secteur minier (89.6 % des exportations totales). Les importations de biens comprennent essentiellement les biens intermédiaires et d'équipements (57.2 %), suivis par les produits alimentaires et autres biens de consommation (23.7 %), ainsi que les produits pétroliers (21.1 %).

Les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne (UE) constituent les principaux partenaires de la Guinée. En moyenne, 44 % des exportations guinéennes sont destinées aux pays de la sous-région, tandis que l'UE en absorbe plus du tiers. Les importations en provenance des pays d'Asie (notamment la Chine, l'Inde, le Pakistan et le Vietnam) représentent 36 % du total. On note également que les pays d'Asie exportent des produits manufacturés vers la Guinée et importent des matières premières.

En raison de l'épidémie Ebola, la tendance à la baisse des flux d'IDE s'est poursuivie, marquant un recul de 46.9 % en 2015, contre une baisse de 65.3 % en 2014.

La Guinée est membre de la CEDEAO et de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). À l'instar des autres pays membres, elle applique le tarif extérieur commun (TEC) dont la 5ème bande de 25 % maximum est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015. Par ailleurs, la participation de la Guinée dans les organisations sous régionales comme l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), l'Union du fleuve Mano (UFM) et le Bassin du fleuve Niger (BFN) se trouve de plus en plus renforcée.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

| | 2007 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015(e) | 2016(p) | 2017(p) |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Balance commerciale | -0.3 | -16.7 | -16.4 | -16.7 | -17.4 | -16.1 | -15.2 |
| Exportations de biens (f.o.b.) | 29.1 | 25.7 | 22.3 | 20.2 | 20.5 | 19.9 | 20.5 |
| Importations de biens (f.o.b.) | 29.5 | 42.4 | 38.7 | 36.9 | 37.9 | 36.0 | 35.7 |
| Services | -6.0 | -6.3 | -5.5 | -9.2 | -5.8 | -10.2 | -9.7 |
| Revenu des facteurs | -1.5 | -2.2 | -1.9 | -3.3 | -4.0 | -5.2 | -2.7 |
| Transferts courants | -3.2 | 1.4 | 1.8 | 3.1 | 3.6 | 3.1 | 2.1 |
| Solde des comptes courants | -11.0 | -23.8 | -22.0 | -26.1 | -23.6 | -28.4 | -25.6 |

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

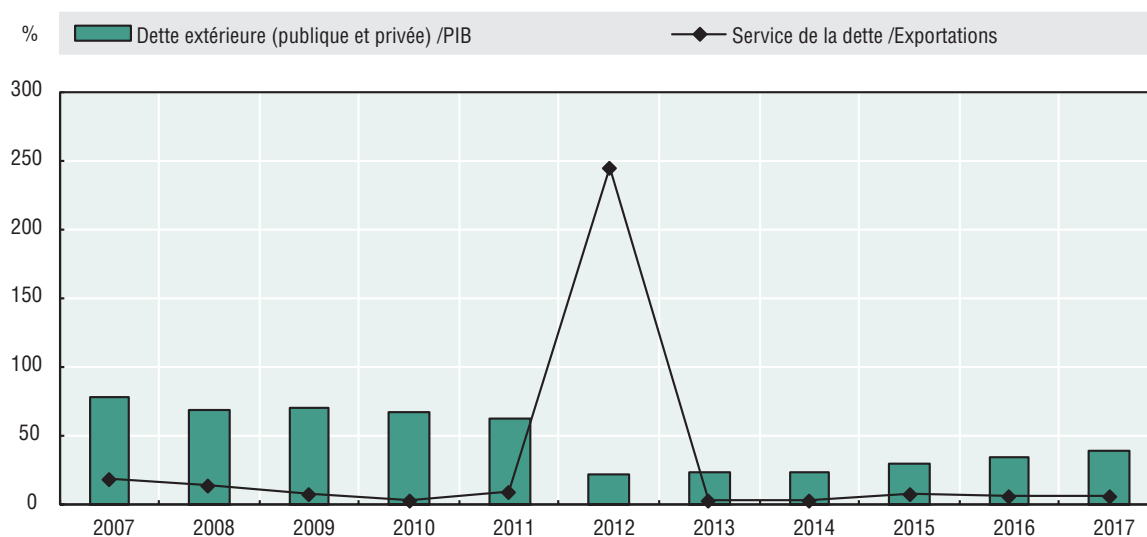
L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) en 2012 a permis à la Guinée de bénéficier de l'annulation des deux tiers de l'encours de sa dette extérieure. Le niveau d'endettement de la Guinée reste donc faible. En effet, le ratio dette extérieure/PIB est de l'ordre de 30 %, très inférieur au seuil de 70 % fixé au niveau communautaire, contre 26 % en 2014 et 22 % en 2013. Toutefois, on note une tendance à la hausse du taux d'endettement, essentiellement imputable à la faiblesse de la croissance et l'augmentation des emprunts à court terme. Face à cette situation, la Guinée devra mener un suivi attentif des nouveaux emprunts et de leur impact de manière à maîtriser son déficit budgétaire pour préserver sa position de faible risque de surendettement. Quant à la dette intérieure, elle se situe à 14 % du PIB et représente plus de 70 % de la dette publique. La



dette directe des entreprises publiques comprend essentiellement celle de la société Électricité de Guinée (EDG) et de la société d'eau envers l'Agence française de développement (AFD) : elle est évaluée à 3.3 % de la dette extérieure et 0.7 % de la dette publique.

Dans le but de renforcer la gestion de la dette extérieure, le gouvernement a approuvé un plan d'action à moyen terme qui vise à renforcer les capacités de la Direction nationale de la dette et de l'aide publique au développement (DNDAP) dans la maîtrise des outils de gestion de la dette, ainsi que dans la mise en application du nouveau manuel de procédures de la dette publique. Le Comité national de la dette publique a été créé et un arrêté portant sur son fonctionnement a été publié. De même, la Guinée a adopté une nouvelle politique d'endettement public sous la supervision de ce Comité, grâce à l'assistance technique européenne. Par ailleurs, pour renforcer le système d'information, il est envisagé la relance du logiciel de gestion de la dette, le CSDRMS 2000+. Le renforcement des capacités de gestion opérationnelle de la dette intérieure est également en cours avec l'appui de l'assistance technique américaine. Dans ce cadre, un projet de manuel de procédures est en cours de préparation.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le secteur privé en Guinée est caractérisé par la prédominance des activités informelles. Il souffre de la faiblesse de l'environnement des affaires, conjuguée à celle des infrastructures de transport et d'énergie.

Toutefois, en dépit de l'épidémie Ebola, le gouvernement a poursuivi en 2015 sa politique de mise en place d'un dispositif légal et institutionnel attractif en faveur du secteur privé. Parmi les dispositions prises, on note : i) la révision du Code des investissements avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés ; ii) l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur privé, ainsi qu'une lettre de politique sectorielle des PME ; iii) le lancement du processus de préparation d'une nouvelle Loi sur les partenariats public-privé (PPP) et iv) l'amélioration de l'offre d'électricité.



Le pays poursuit également ses efforts pour une plus grande ouverture sur le secteur privé et une amélioration de l'environnement des affaires, en dépit du fait que le « risque pays » demeure élevé à cause d'une situation sociopolitique souvent difficile.

Ainsi, selon le dernier classement général de l'édition 2016 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, la Guinée améliore son score et occupe le 165^{ème} rang sur 189 économies, après avoir progressé ces dernières années pour passer au 179^{ème} rang sur 183 pays en 2013 (classement général *Doing Business* 2014), puis au 171^{ème} rang sur 189 pays en 2014 (classement général *Doing Business* 2015). Cette performance s'explique essentiellement par les efforts menés dans le cadre de la création d'entreprises où le pays gagne une cinquantaine de places, passant du 175^{ème} rang en 2014 au 126^{ème} rang en 2015. La note de la Guinée s'est également améliorée pour les critères portant sur le raccordement à l'électricité et le règlement de l'insolvabilité où les scores s'améliorent respectivement de 5 et 8 points.

Par ailleurs, il convient de souligner que les indices portant sur la protection des actionnaires, la divulgation des informations et la transparence des entreprises n'ont pas varié depuis 2013, se situant respectivement à 3.5, 7.0 et 2.0. En revanche, le pays connaît une nette amélioration au niveau des procédures de licence dont le nombre a connu une baisse importante pour se situer à 6 contre 6.2 au niveau continental. Par ailleurs, dans la dernière édition du *Global Competitiveness Index* (GCI) du Forum économique mondial pour 2015/16, la Guinée est au dernier rang du classement sur 140 pays, avec un score de 2.8. Cette situation traduit la faible attractivité de l'environnement des affaires en dépit de la volonté politique de s'attaquer à la situation et ce, dans le double contexte de l'épidémie Ebola et du calendrier électoral ayant contribué à l'attentisme des investisseurs dans le pays.

Secteur financier

La BCRG mène, en collaboration avec le ministère de l'Économie et des Finances, la conduite de la politique monétaire et de la stabilité du système financier guinéen. Le renforcement de la gestion de la Banque centrale, de ses cadres réglementaires et de sa capitalisation constitue une priorité pour le gouvernement. À cet effet, la Loi bancaire, ainsi que d'autres dispositions réglementaires pour renforcer le système financier ont été approuvées. Le système bancaire guinéen compte 15 établissements en activité, une banque agréée mais non encore ouverte au public et une banque en liquidation. Les réflexions sur la réglementation de la bancassurance et de la micro-assurance ont déjà commencé ; il est envisagé d'organiser prochainement des concertations avec les acteurs du marché. Plusieurs mesures ont été identifiées pour consolider le secteur de la microfinance, qui connaît une progression ces dernières années.

La BCRG a poursuivi la mise en œuvre des réformes, concernant notamment le cadre juridique, la modernisation du système de paiement, la supervision bancaire et un suivi plus étroit et régulier des banques. Il convient de souligner que l'effet attendu de ces mesures structurelles ne pourront être perceptibles que dans quelques années. Par conséquent, la profondeur du système financier demeure limitée, avec peu de mobilisation de ressources.

Au plan interne, de nouveaux statuts de la BCRG ont été élaborés afin d'accélérer sa modernisation et favoriser son bon fonctionnement. En outre, les décisions de politique monétaire et de change sont désormais soutenues par des résultats d'études et de recherche réalisés par des services techniques internes.

Par ailleurs, la Guinée dispose de 10 sociétés d'assurance, contre 6 en activités en 2010, traduisant un rapprochement plus marqué entre les sociétés et les consommateurs. Mais, en dépit de cette avancée, le taux de couverture par les services d'assurance reste parmi les plus faibles de la sous-région, expliqué en partie par la faible culture en matière d'assurance.

Les mesures additionnelles prévues pour renforcer le système bancaire et financier portent, entre autres, sur la finalisation de la révision du Code des assurances, la poursuite des



concertations avec les acteurs sur la bancassurance et la microfinance, et la consolidation du secteur de la microfinance.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Afin de renforcer la coordination des politiques et des réformes dans tous les secteurs et dans tous les domaines, le gouvernement a mis en place le Conseil de coordination économique et des réformes (CCER) et le Comité technique d'appui.

En vue de renforcer son dispositif institutionnel de concertation et de coordination des politiques pour une meilleure efficacité de l'aide publique au développement (APD), le gouvernement a mis en place un Cadre de concertation dont la mission est d'animer et de renforcer la concertation et la coordination entre le gouvernement et les partenaires au développement. L'opération de recensement biométrique des fonctionnaires a été réalisée. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de réforme de l'État et de la modernisation de l'administration (PREMA), le bureau de suivi des actions gouvernementales de la Primature poursuit l'évaluation des départements ministériels et notamment les programmes d'actions prioritaires.

Les lois et règlements sont largement méconnus du grand public, tandis que le recours aux tribunaux se révèle coûteux et incertain. Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, certaines décisions rendues par les autorités judiciaires sont parfois accessibles au grand public. En dépit des efforts réalisés par le gouvernement visant à adopter des codes alignés sur les standards internationaux (tels que le Code minier adopté fin 2011, le Code d'investissement en 2014 et le Code pétrolier en préparation), le secteur privé connaît de nombreuses difficultés pour assurer son plein essor.

Faisant suite aux états généraux de la justice organisés en 2011, un Comité de pilotage, un Secrétariat exécutif de réforme de la justice, ainsi que le Conseil supérieur de la magistrature ont été mis en place. Les magistrats bénéficient désormais d'un statut particulier. Par ailleurs, le Conseil économique et social, l'Institut national des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle ont été établis. Dans la même optique, l'adoption de la Politique de réforme a conduit à la mise en place récente de la Cour des comptes.

Gestion des ressources naturelles et environnement

La question environnementale constitue un sujet de préoccupation, au regard des conséquences visibles de la détérioration de la nature sur les ressources hydrauliques de la Guinée, considérée comme le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest. La part des recettes minières dans les recettes courantes est évaluée à 16,9 % en 2015. Les taxes et redevances issues des autres ressources naturelles ont atteint 4,9 milliards GNF contre 5,6 milliards GNF en 2014. Elles représentent environ 0,1 % des recettes courantes issues du Fonds forestier (50 %), des collectivités rurales (40 %) et des préfectures.

Dans le cadre des réformes relatives à la gestion des ressources naturelles, un guichet minier a été institué, le code minier a été révisé et complété par la rédaction des textes d'application. Le secteur environnemental relève désormais d'un seul ministère qui s'occupe de la surveillance de l'utilisation des ressources naturelles et de la gestion du secteur.

La dimension environnementale est de plus en plus considérée dans les différentes politiques et stratégies de développement et dans certains projets d'infrastructures (barrages, routes, etc.). Cela est davantage perceptible quand il s'agit de projets et programmes cofinancés par les partenaires au développement et de projets de grande envergure, qui requièrent des études d'impact environnemental et des plans de gestion sociale et environnementale. A cet effet, un Bureau de stratégie de développement a été créé au sein du ministère de l'Environnement pour appuyer à la conception, à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la politique environnementale.



La validation des études d'impact environnemental et social se fait par un comité interministériel regroupant principalement les Mines, l'Environnement et l'Administration du territoire. Le code minier prévoit une contribution au Fonds de développement local (FDL) pour promouvoir le développement des communautés riveraines. Les textes d'application préciseront le pourcentage qui sera alloué aux communautés concernées.

Contexte politique

Au premier semestre 2015, la Guinée a connu un climat politique crispé avec de multiples manifestations de l'opposition exigeant du président Alpha Condé qu'il accepte une modification du calendrier électoral, compte tenu du risque de fraudes dans la perspective de l'organisation de l'élection présidentielle. En effet, pour contester le calendrier des prochains scrutins, annoncé par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et fixant la présidentielle en octobre 2015 avant les élections locales en 2016, l'opposition avait appelé à observer des journées villes mortes et à manifester dans les cinq communes de la capitale. Les heurts avec les forces de l'ordre déployées massivement dans tout le pays pour empêcher des manifestations contre le calendrier électoral ont fait plusieurs morts, des dizaines de blessés et conduit à une centaine d'interpellations.

Afin de trouver une solution à cette crise, un accord a été conclu le 20 août 2015 entre les acteurs de la classe politique, autour du fichier électoral, du calendrier des élections communales et locales et des délégations spéciales et ce, sous l'égide de la communauté internationale.

Ainsi, l'élection présidentielle s'est tenue le 11 octobre 2015. Le Président Condé a été réélu dès le premier tour pour un mandat de cinq ans. L'organisation de l'élection présidentielle constitue une étape décisive pour la consolidation de la paix et de la démocratie en Guinée. La transition politique sera parachevée avec l'organisation des élections communales et locales prévues au cours de l'année 2016.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

En dépit des avancées notables enregistrées par le pays, aucun Objectif du Millénaire pour le développement (ODM) n'a été atteint à l'horizon 2015.

Dans le secteur de l'éducation, des progrès importants ont été réalisés en matière d'amélioration de l'accès et de l'équité, mais beaucoup d'efforts restent à fournir, surtout dans le cadre de l'amélioration de la qualité du système et de la réduction des disparités. Sur la période 2000-14 : i) le taux brut de scolarisation primaire a augmenté de 59.5 % à 82.9 % ; ii) le taux d'achèvement du cycle primaire est aussi en hausse passant de 33.0 % à 59.6 % ; iii) en termes d'accès et d'achèvement, l'indice de parité fille/garçon se situe à 0.85 et 0.77 respectivement. La même tendance est observée au niveau du secondaire avec un taux de scolarisation en hausse passant de 17.6 % à 39.2 %. Dans la même veine, on note une amélioration du niveau d'alphabétisation, notamment celui des jeunes de 15 à 24 ans, passé de 41.0 % en 2002 à 54.6 % en 2012, et un engouement en faveur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Pour renforcer les acquis, le gouvernement a élaboré un programme sectoriel intérimaire de l'éducation sur trois ans.

Concernant le secteur de la santé, avant l'apparition de l'épidémie Ebola, des progrès non négligeables ont été réalisés dans le cadre notamment de la lutte contre : i) la mortalité infantile, dont le taux a baissé de 163 ‰ en 2005 à 123 ‰ en 2012 ; ii) la mortalité maternelle qui a diminué de 980 à 724 pour 100 000 naissances ; iii) le VIH/sida dont le taux de séroprévalence global stagne à 1.7 % mais avec une féminisation marquée ; iv) la tuberculose avec un traitement sous



surveillance de l'ensemble des cas détectés et v) le paludisme avec des efforts importants déployés pour la prévention et l'accès aux soins.

Malgré ces efforts, le système de santé guinéen reste caractérisé par une infrastructure défaillante, une faible qualité des services et une vulnérabilité accrue. L'apparition de l'épidémie à virus Ebola a mis en exergue la déliquescence du système et a renforcé sa vulnérabilité. Pour y remédier, le gouvernement a élaboré avec l'appui de ses partenaires un Plan de relance et de résilience post Ebola 2015-17, dans lequel le secteur de la santé demeure la priorité, avec plus de la moitié des financements.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Selon la dernière Enquête légèrè pour l'évaluation de la pauvreté (ELEP) réalisée en 2012, les populations rurales, avec les femmes et les jeunes en particulier, sont les groupes les plus vulnérables face à la pauvreté, même si celle-ci a tendance à se généraliser. Les résultats de l'ELEP montrent que la pauvreté est passée de 53.0 % de la population en 2007 à 55.2 % en 2012, et bien que le phénomène soit plus répandu en milieu rural (65 %), elle s'est accrue davantage en zone urbaine (de 30 % en 2007 à 35 % en 2012). La hausse de la pauvreté et de la vulnérabilité s'explique par les conséquences négatives de l'épidémie Ebola sur l'activité économique et sur la croissance du pays. Cette tendance risque de se poursuivre.

La Guinée a une longue expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Ces documents, troisième du genre depuis 2002, constituent les références en matière de programmation des investissements publics et de fourniture des services sociaux de base.

Bien que les priorités des DSRP ne soient toujours pas totalement reflétées dans le budget de l'État, des efforts sont menés pour aligner les dépenses à la stratégie de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. L'élaboration du plan de relance et de résilience socio-économique post Ebola 2015-17 a renforcé et complété cette dynamique d'alignement des dépenses aux priorités nationales et a permis d'orienter la Loi de finances initiale 2016.

Aussi, même si l'impact des dépenses en faveur des pauvres n'est pas suivi et ne peut être évalué avec précision, des progrès importants ont été réalisés pour relier les objectifs de la stratégie aux ressources budgétaires. Dans ce sens, le DSRP 3 a apporté une innovation importante en introduisant une matrice de suivi et d'évaluation décrivant les objectifs de son Plan d'action prioritaire (PAP).

Par ailleurs, le gouvernement a entrepris l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale, ainsi que la mise en place d'un socle de protection sociale universel. Ce socle doit assurer à une frange très large de la population l'accès à l'assurance maladie, la protection contre les accidents du travail et les risques professionnels, ainsi que l'inscription à un régime de retraite et à un capital décès. Les efforts, à l'initiative du gouvernement et en collaboration avec la Banque mondiale, portent sur la mise en place effective d'un Groupe national de protection sociale et d'un Projet « filets sociaux productifs ». Ce dernier comprend une composante travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), qui vise à offrir un revenu aux groupes les plus pauvres à travers la création d'emplois temporaires, et une composante transferts monétaires ayant pour objectif d'accompagner les ménages très pauvres et vulnérables dans leur effort de scolarisation, de prise en charge sanitaire et de nutrition des enfants. La mise en œuvre de ce Projet filets sociaux productifs a permis la création de nombreux emplois temporaires et l'assistance financière de plusieurs ménages pauvres et vulnérables du pays. Dans la même optique, il faut relever la création, au ministère d'État chargé des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance, d'un Fonds de développement social et de solidarité en faveur des femmes, des jeunes, des vieilles personnes et des handicapés.



Égalité hommes – femmes

Le gouvernement a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). L'accès des femmes au marché du travail, à l'éducation et à la santé ne souffre d'aucune restriction légale. Mais de nombreux efforts restent à fournir pour améliorer leur représentativité dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Concernant la répartition des postes électifs et de responsabilités, les femmes représentent 17.6 % des juges de la Cour suprême, 24.4 % des conseillers du Conseil économique et social, 14.8 % des ministres du nouveau gouvernement, 22.0 % des Parlementaires en 2014 et 10.4 % des chefs de ménages.

Dans le secteur agricole, elles représentent 80 % des actifs et font face à de nombreux facteurs qui limitent leur productivité, notamment le faible accès au crédit et à la terre. Dans le secteur non agricole, seulement 21.2 % d'entre elles occupent un emploi salarié.

Pour améliorer cette situation, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, entend poursuivre les programmes et les projets de promotion et de renforcement de l'autonomisation des femmes, à travers notamment le développement des plateformes multidimensionnelles, la formation, la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Il envisage aussi de promouvoir et d'accompagner les femmes dans les prochaines élections communales.

Analyse thématique : villes durables et transformation structurelle

La majorité (70 %) de la population guinéenne vit en zone rurale, même si la population urbaine est en constante progression. En 2014, la population urbaine était évaluée à 3.7 millions d'habitants, soit 34.7 % de la population totale, contre 30.6 % en 1996. La croissance de la population urbaine résulte principalement de l'accroissement naturel de la population, de l'exode rural et de la transformation des périphéries des centres urbains.

De manière générale, la migration intérieure est tirée par la dynamique économique des grandes zones minières et par les opportunités offertes par les grandes villes. La capitale Conakry, par son infrastructure socio-économique de base et sa démographie comptant pour près de la moitié de la population urbaine du pays, se distingue nettement des autres villes, qui sont essentiellement les capitales régionales et les communes urbaines des préfectures.

L'urbanisation est perçue à la fois comme une opportunité et un défi. Outre l'amélioration des conditions de vie des populations à travers l'offre d'infrastructures socio-économiques, l'urbanisation donne aux entreprises des opportunités pour accéder à une large gamme d'infrastructures et de services de qualité, ainsi qu'à des marchés de biens et services plus conséquents. Une bonne politique d'urbanisation est un levier d'attraction des IDE et permet d'offrir les facteurs de production et de débouchés espérés au secteur privé.

Cependant, pour saisir ces opportunités, les défis à relever sont importants, notamment en termes de maîtrise du développement urbain, de réponse aux besoins en infrastructures et en services essentiels (y compris la sécurité et l'habitat décent) et de lutte contre le chômage et la pauvreté urbaine, en particulier le chômage des jeunes.

Dans le contexte d'aujourd'hui, il n'existe pas de données chiffrées sur la contribution des milieux de résidence à la création de richesses du pays. Toutefois, une analyse de la structure du PIB montre que les secteurs secondaires et tertiaires dont relève la plupart des activités urbaines, en sont les plus grands contributeurs avec une part totale d'environ 71 % en 2015. Le secteur informel est le principal employeur avec environ 88.8 % des 212 853 emplois (73.8 % en faveur des jeunes) créés entre 2010 et 2012. Le commerce, la réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (47.1 %), l'administration publique (9.5 %), les activités de fabrication (8.1 %) et les



BTP (5.0 %) concentrent la majorité des actifs occupés à Conakry. Les autres villes se caractérisent par les mêmes branches d'activité, auxquelles s'ajoutent l'agriculture, la sylviculture et la chasse (8.5 %).

Entre les villes ou entre villes et campagnes, les connexions sont essentiellement assurées à travers les infrastructures routières, dont la faiblesse constitue un goulot d'étranglement pour les échanges intérieurs et les exportations vers les pays limitrophes. De façon générale, la densité du réseau routier demeure faible. Ce réseau routier est souvent difficilement praticable en période hivernale. Au total, le pays compte quelques 7 000 kilomètres (km) de routes nationales dont 2 400 km de routes revêtues et 15 513 km de routes préfectorales. La densité routière (réseau national) s'établit à 2.9 km/100 km² et 0.67 km pour 1 000 habitants.

En dépit du potentiel économique important du pays, plus de la moitié (55.2 %) de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et l'écart entre riches et pauvres ne cesse de se creuser. Même si elle est nettement plus importante en milieu rural, la pauvreté continue de s'aggraver en zone urbaine, le taux d'incidence passant de 30.5 % en 2007 à 35.4 % en 2012. Cette situation pourrait s'accroître à cause de l'impact négatif de l'épidémie Ebola.

Outre le chômage et la pauvreté monétaire, qui touche les jeunes en particulier, l'accès à des services socio-économiques de base de qualité constitue un réel défi. En effet, si 93.1 % de la population a accès à l'eau potable, seulement 55.4 % des ménages utilisent l'électricité comme source d'éclairage et 68.3 % se servent du charbon de bois pour la cuisine. A cela s'ajoute le fait que 17.3 % de la population urbaine vit dans des taudis (Conakry : 12.7 % ; autres villes : 22.9 %), que seulement 66.9 % utilise des toilettes saines, tandis que 27.2 % assure une évacuation saine des ordures ménagères (poubelle publique ou ramassage par un camion).

Par ailleurs, les produits chimiques et autres polluants posent de réels problèmes pour l'environnement et la santé. En dépit de l'adoption par le gouvernement d'une Politique nationale de l'environnement (PNE) et d'un Plan national d'investissement environnemental, le plomb, le mercure et ses composés sont rejetés dans l'environnement par de nombreuses sources anthropiques liées aux activités agricoles, industrielles, minières, sanitaires et de transport.

L'expansion croissante et non maîtrisée des principales villes du pays, notamment la capitale Conakry et les capitales régionales, a une incidence directe sur les phénomènes d'insécurité urbaine. La délinquance, la criminalité et l'insécurité sont assez fréquents, malgré des efforts fournis en termes de réforme du secteur de la sécurité, y compris la promotion des services de proximité. La faible qualification du personnel, l'insuffisance des moyens à disposition, l'enclavement ou la promiscuité de certaines zones d'habitation et, parfois, le manque de professionnalisme des services sont autant de facteurs qui limitent les performances des forces de sécurité.

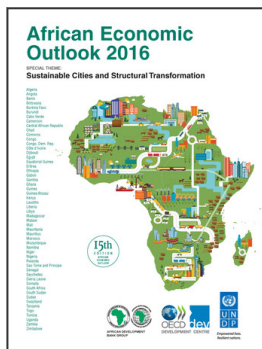
Face à ces multiples défis, le gouvernement s'est doté d'une Politique nationale de l'habitat (Vision habitat 2021) dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie de 75 % de la population vivant dans les habitats précaires et l'augmentation de manière substantielle de la proportion de ménages ayant un accès sécurisé aux logements. Cette Vision complète s'appuie sur plusieurs instruments de gestion du développement urbain, dont le Schéma national d'aménagement du territoire datant de 1991, le Code de l'urbanisme adopté en 1998, le Code foncier et domaniale (CFD) adopté en 1992, le Code des collectivités locales adopté en 2006, les 4 Schémas régionaux d'aménagement du territoire et les 14 Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) pour les villes secondaires.

Dans le même esprit, de nombreux projets ont été initiés avec l'appui des partenaires au développement. Entre autres, il s'agit : i) du troisième projet de développement urbain appuyé par la Banque mondiale, dont les objectifs sont le renforcement des infrastructures et des services publics de base à Conakry et dans les villes de l'intérieur, ainsi que l'amélioration de la gestion administrative et financière des communes pour appuyer le processus de décentralisation ; ii) du



programme HIMO qui vise la création d'emplois notamment à travers le pavage des rues de Conakry ; et iii) du projet de nettoyage de dix villes de l'intérieur.

Mais pour le moment, les pressions sociales et urbaines sont plus fortes et plus rapides que les capacités de mise en œuvre des politiques et des actions de planification, alors que la croissance démographique très élevée, la pauvreté et l'émergence des villes créent des urgences immédiates, accentuées par un exode rural important.



Extrait de :

African Economic Outlook 2016

Sustainable Cities and Structural Transformation

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/aeo-2016-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2016), « Guinée », dans *African Economic Outlook 2016 : Sustainable Cities and Structural Transformation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2016-56-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.